

**ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 056**  
**Portant délégation de signature**

à

**Madame Françoise DIGNAT-GEORGE**  
**Directrice de l'UFR Pharmacie**

### **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,  
Vu l'élection de Madame DIGNAT-GEORGE Françoise, à la Direction de l'UFR Pharmacie, en date du 1<sup>er</sup> février 2018,

### **ARRETE**

#### **Article 1**

Délégation du Président de l'Université est donnée à **Madame Françoise DIGNAT-GEORGE**, Directrice de **l'UFR Pharmacie**, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la composante, les actes qui suivent.

#### **Chapitre I** **Affaires financières**

#### **Article 2**

**Madame Françoise DIGNAT-GEORGE** reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la composante de **l'UFR Pharmacie** sur les projets A\*Midex dans lesquels la composante est impliquée, ainsi que sur les dépenses et les recettes de la composante ordonnées sur les lignes budgétaires de l'établissement suivantes :

- UB915
- UB415 (BAIM)

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite composante.

Elle atteste du service fait.

#### **Chapitre II** **Marchés Publics**

#### **Article 3**

##### **Marchés de fournitures ou de services**

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique et relevant de la spécialité de sa seule

composante, **Madame Françoise DIGNAT-GEORGE** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
  - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
  - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
  - o Signature des avenants
  - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
  - o Délivrance des Ordres de Service
  - o Procès-verbal de réception
  - o Mise en demeure
  - o Décision de résiliation

#### **Article 4**

##### **Marchés de travaux**

Au titre des accords-cadres de travaux en vigueur, **Madame Françoise DIGNAT-GEORGE**, reçoit délégation de signature pour la signature (émission et réception) des bons de commandes relevant des crédits de maintenance de la composante d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

### **Dispositions générales**

#### **Article 5**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **l'UFR Pharmacie**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directrice Général des Services.

#### **Article 6**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire sur les mêmes domaines que ceux visés par la présente délégation.

#### **Article 7**

Le Directrice Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance  
Le... 10.02.2020  
Le délégataire

**Françoise DIGNAT-GEORGE**  
Directrice de l'UFR Pharmacie



Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégant

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

